

**DEMANDE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

Le, soussigné, commande la ligne de raccordement d'immeuble au Service Electricité, Energies & Développement Durable (SED2), en toute connaissance du règlement sur l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie électrique ainsi que ses annexes, de la Commune de Monthey, disponible en suivant ce lien : <https://www.monthey.ch/sed2/electricite>

La demande doit être envoyée à SED2 cinq jours avant le premier rendez-vous de chantier.

Nous rendons attentif que selon l'emplacement du nouveau bâtiment avec une introduction supérieure à 160A un renforcement du réseau pourrait être nécessaire et pourrait considérablement rallonger le délai. Une séance de chantier doit être organisée sur site avant le début des travaux, un devis sera établi concernant les frais de branchement (entièrement à la charge du maître de l'ouvrage) selon annexe A et E du règlement communal.

Le raccordement électrique sera ensuite réalisé uniquement si le devis nous a été retourné signé par le maître d'ouvrage (propriétaire) et qu'un avis d'installation a été établi par une entreprise avec autorisation générale d'installer.

**Adresse du bâtiment à raccorder.**

N° de parcelle : \_\_\_\_\_ Folio : \_\_\_\_\_ Nom du bâtiment (à titre indicatif) : \_\_\_\_\_  
Rue et n° : \_\_\_\_\_ NPA/Localité : \_\_\_\_\_  
Permis de construire  oui date : \_\_\_\_\_  non

**Adresse du propriétaire foncier ou immobilier pour  
la facturation selon art. 2.1 du règlement communale.**

Raison sociale  
Nom  
Prénom  
Rue et N°  
Npa/localité  
Tél.  
Adresse E-mail

**Adresse du mandataire (bureau d'étude)**

Raison sociale  
Nom  
Prénom  
Rue et N°  
Npa/localité  
Tél.  
Adresse E-mail

**Adresse d'envoi des factures**  propriétaire  mandataire

**En cas de changement de mandataire avant le début des travaux ou pendant les travaux le maître d'ouvrage ou son représentant doit en informer le plus rapidement possible SED2.**

Date du début des travaux \_\_\_\_\_ Date de fin des travaux \_\_\_\_\_  
Nom et adresse de l'entreprise de génie civil : \_\_\_\_\_

**Type de construction**

Neuve  rénovation/transformation  agrandissement

**Genre de construction :**

Maison individuelle  
 Immeuble nombre d'appartement et/ou studios \_\_\_\_\_  
 Commerce, industrie, artisanat nombre de commerces \_\_\_\_\_  
 Autre \_\_\_\_\_

## Raccordement au réseau électrique

Nom et adresse de l'installateur électricien (si connu) .....

## En cas d'introduction existante au réseau électrique

Introduction actuelle  aérienne  souterraine In du coffret \_\_\_\_\_A

Si possible passage d'aérien en souterrain souhaité (selon construction et possibilité du réseau)

Renforcement Intensité \_\_\_\_\_A

## Nouvelle introduction

Intensité demandée au coffret d'introduction réseau (à voir avec l'installateur électricien), selon l'annexe 1 « Calibrage du coffret d'introduction réseau SED2 » Intensité \_\_\_\_\_A

Type d'introduction :

Borne extérieure  armoire en façade  coffret d'introduction  cellule isolée du tableau principal

## Indications supplémentaires

Constitution d'une RCP (Regroupement de Consommation Propre)

non  oui une demande écrite doit être faite 3 mois pour la fin d'un mois avant la mise en service de l'installation ([www.monthey.ch/SED2](http://www.monthey.ch/SED2)).

Production d'électricité

Photovoltaïque (PV) \_\_\_\_\_kVA  Hydraulique \_\_\_\_\_kVA  Eolienne \_\_\_\_\_kVA

Secours diesel/électrogène \_\_\_\_\_kVA  Secours diesel/no-break \_\_\_\_\_kVA

CCF(couplage chaleur-force) \_\_\_\_\_kVA

Exploitation en îlot  exploitation en parallèle du réseau

***Pour des installations > que 30kVA une approbation de l'ESTI est obligatoire pour une exploitation en parallèle du réseau.***

Production de chaleur

Mazout  Gaz  Bois  CAD

PAC :  AIR/AIR  AIR/EAU  GEOTHERMIE/EAU Intensité \_\_\_\_\_A

## En cas de rénovation, transformation, agrandissement

Type de chauffage actuel

électrique direct  chaudière électrique  mazout  gaz  bois

autre à préciser \_\_\_\_\_

**Autre(s) consommateur(s) de chaleur à installer ou installé(s).**

Piscine intérieure/extérieure Intensité \_\_\_\_\_A

Jacuzzi/hammam Intensité \_\_\_\_\_A

Rampe d'accès chauffante Intensité \_\_\_\_\_A

Chargeur pour véhicule électrique Intensité \_\_\_\_\_A

Autre \_\_\_\_\_ Intensité \_\_\_\_\_A

Veuillez prendre en considération les exigences de l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (OURE).

### Documents à fournir avec la demande, selon Annexe E, au règlement communal, art. 3.3

- Plan de situation dressé pour la mise à l'enquête
- Implantation de l'immeuble et courbe de niveau définitive du terrain
- Plan du bâtiment avec proposition d'emplacement du coffret d'introduction, de l'armoire en façade ou de la cellule d'introduction (attention à respecter les PDIE-CH).

### Contribution, émoluments et frais de raccordement

Les contributions aux coûts du réseau, émoluments administratif et frais de raccordement sont calculés en fonction du règlement communal art. 16 et de l'annexe A.

Le règlement communal et les directives annexes sont disponibles en suivant le lien ci-dessus.

Ce document fait office de contrat et se réfère au règlement communal sur l'utilisation du réseau et la fourniture d'énergie électrique de la ville de Monthey ainsi que ses annexes (directive communale). Le soussigné confirme avoir pris connaissance du règlement communal ainsi que ses annexes et s'engage à les respecter.

**Par sa signature, le soussigné, accepte de transmettre ses données de comptage à des fins de facturation, d'offre de fourniture d'énergie et d'exploitation du réseau de distribution électrique.**

Ce document est à retourner soit par courriel à l'adresse suivante : [sed2@monthey.ch](mailto:sed2@monthey.ch), soit par courrier postal à : Ville de Monthey, SED2, Avenue du Simplon 10 / Case postale 512, 1870 Monthey 1

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire \_\_\_\_\_

### A remplir par SED2

Date de réception \_\_\_\_\_ Visa \_\_\_\_\_

Raccordement approuvé par SED2

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature de SED2 \_\_\_\_\_

Remarques et conditions complémentaires SED2: